L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

BUREAUX: No 73 RUE DE CHARTRES

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE MATIN, 3 SEPTEMBRE.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Les Superviseurs d'enregistrement.

L'enregistrement continue tant bien que mal dans tous les wards de la ville. Les enregistreurs radicaux font de leur mieux pour frauder, et réussissent souvent, mais les superviseurs démocrates nommés par la Cour de Circuit des Etats-Unis, sont vigilants et pleins de zèle.

Dans le premier ward, Mr John Barrett, le superviseur démocrate, a fait arrêter hier matin, un jeune garçon de couleur, se faisant appeler James Thomas, qui voulait se faire enregistrer, quoiqu'il n'eût pas l'âge et qu'il demeurât dans le second ward, où il a probablement déjà réussi à se faire enregistrer.

Ce jeune garnement a été envoyé devant le commissaire des Etats-Unis Southworth.

Dans le onzième ward, un certain Bacon, qui est l'enregistreur d'Etat, a fait arrêter Mr P. M. Andress, un citoyen connu, l'accusant d'avoir voulu l'intimider.

La vérité est que Backers ayant été impertinent à l'égard de Mr Andress, celui-ci lui a dit sa façon de penser sans ménagement.

Mr Southworth, le commissaire des Etats-Unis, devant lequel Mr Andress a été conduit, a jugé qu'il y avait là un cas d'intimidation, et a exigé de ce dernier un cautionnement de $500, pour avoir à comparaître devant la Cour de Circuit des Etats Unis.

On nous signale que dans le cinquième ward, tous les prétextes sont bons pour l'enregistreur d'Etat, lorsqu'il veut refuser l'enregistrement d'un démocrate. Ce personnage espère ainsi décourager les électeurs démocrates et les éloigner.

Il se trompe, cependant, car comme chacun a conscience de toute l'importance de l'élection de novembre prochain, on reviendra dix fois à la charge, s'il le faut, mais on ne se découragera pas. Cela ferait trop de plaisir à Mons Packard, sans compter Antoine et ses compagnons.

L'inventeur de la machine à coudre.

Nous avons reçu il y a quelques jours une communication de l'un des abonnés de l'Abeille, nous demandant de décider un pari, en lui laissant savoir si l'inventeur de la machine à coudre était un Français ou un Américain. Nos occupations ne nous ont pas permis de répondre plus tôt; mais nous le faisons avec plaisir aujourd'hui, quoique nous ne nous posions pas, comme *Round About* du *Times*, en oracle de profession.

D'après nos informations, la première machine à coudre a été inventée par un Français dont le nom nous échappe, qui l'a exhibée à Lyon, en 1840; mais cette machine était grossière, ne fonctionnait pas bien et n'a pas eu de succès.

En 1842 Mr Elias Howe, un américain, a exploité l'idée de son prédécesseur et a perfectionné sa machine à coudre. Il passe généralement pour l'inventeur.

Les gardes Ogden au 11me ward.

Les gardes d'Ogden, un club qui s'est formé à Alger, ont traversé le fleuve hier soir et ont défilé dans les rues principales de la ville, après avoir visité le magasin de Mr J. Martinstein, rue Royale, où une magnifique bannière leur a été offerte.

Les gardes Ogden en passant devant les bureaux de l'Abeille se sont arrêtés pour nous donner une sérénade.

Ils avaient fort bonne mine dans leur uniforme et marchaient avec une précision toute militaire.

Nos compliments à nos amis d'Alger.

Les Gardes Murphy du 1er Ward.

Sous le nom de Gardes de Murphy, un club quasi militaire s'est formé dans le premier ward. Il est composé de cent-vingt jeunes gens, portant bien leur uniforme, qui consiste en un pantalon noir et une chemise blanche avec le col et les revers des poignets noirs.

Les gardes de Murphy ont fait, hier soir, une promenade aux flambeaux dans les principales rues de la ville et nous ont fait l'honneur de nous sérénader.

Nous avons admiré leur bonne tenue et leurs manœuvres.

Voici les noms des officiers:
Président, Emile Hilliorne.
Vice-président, E. Lawrence.
Secrétaire, H. J. Gainer.
Marshal, capitaine Murphy.

Shakespeare Cadets du 2d Ward.

L'Abeille a reçu hier soir une sérénade qui lui a été donnée par le club des Shakespeare Cadets du second ward, composé de jeunes gens de seize à dix-huit ans.

Les Cadets étaient au nombre de soixante-quinze environ et nous ont paru être pleins d'enthousiasme.

La démission de Mons Packard.

S. B. Packard, le candidat radical aux fonctions de gouverneur de la Louisiane, a donné sa démission comme maréchal des Etats-Unis.

La lettre suivante, adressée au président Grant, en fait foi:

Bureau du maréchal des Etats-Unis
District de la Louisiane,
Nlle Orléans, 31 août 1876.

Au Président:

Le fait que je suis candidat aux fonctions de gouverneur, à l'élection prochaine, me donne lieu de croire qu'il est convenable que je résigne la position de maréchal des Etats-Unis que j'occupe, et j'offre ma démission par la présente, devant cesser de remplir les fonctions de maréchal à partir du moment où mon successeur sera désigné.

Je profite de cette occasion pour exprimer mon admiration pour vous et toute ma gratitude pour la généreuse confiance que vous m'avez témoignée constamment, tant que j'ai eu des relations officielles avec le gouvernement fédéral, c'est-à-dire pendant un laps de sept années, et dans des circonstances extraordinairement difficiles.

En vue de ma connection avec la politique de l'Etat, je suggère respectueusement que vous remplissiez la vacance dans le plus bref délai possible, lorsque vous aurez fait un choix convenable.

J'ai l'honneur d'être votre obéissant serviteur.

S. B. Packard,
Maréchal des Etats-Unis.

Mort subite.

On a trouvé, hier matin, à cinq heures, le corps d'un homme dont le nom est inconnu, étendu sur le quai, au pied de la rue du Canal.

Le coroner Chassant a fait une enquête et a constaté que le malheureux était mort d'une congestion cérébrale.

Pique-Nique.

Nous sommes invités par le club de septentenaire des jeunes gens à participer à un pique-nique qui sera donné, aux Chênes verts, le 10 courant.

TEMPERATURE—2 Sept. 1876.

Thermomètre de C. Duhamel, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 du matin	78	25
Midi	91	34
3 P. M.	93	34
6 P. M.	83	28

IMPRIMERIE, LITHOGRAPHIE, FABRIQUE DE LIVRES DE BLANCS.—Nous publions autre part dans ces colonnes, une annonce de MM. Peychaud et Garcia, qui ont établi rue du Camp 48, un établissement de premier ordre pour la fabrication des livres de blanc, livres de compte, ledgers et autres livres et qui se chargent de tout travail d'imprimerie et de lithographie à des prix très modérés. Nous engageons les négociants, les hommes de comptoir et du barreau, qui ont des travaux à faire exécuter, à s'informer du prix de MM. Peychaud et Garcia avant de s'adresser ailleurs.

LE DUEL DES DEUX COMMUNARDS.—Voici des détails sur le duel signalé par le télégraphe:

Messieurs les communards vont bien. Hier, c'étaient les sieurs Lefrançais et Vermesch qui se battaient à Genève; aujourd'hui, ce sont deux autres gros bonnets de la Commune qui font tout leur possible pour s'entre-tuer en Belgique.

On nous écrit de Bruxelles qu'une rencontre a eu lieu mardi matin à Boendael (frontière hollandaise) entre les sieurs Pindy, commandant de l'Hôtel-de-Ville sous la Commune, et Chardon, délégué militaire à la préfecture de police.

Sitôt sur le terrain, les deux adversaires ont quitté leur paletot et, [illegible] des témoins, se sont attaqués avec fureur. Après plusieurs coups portés et parés habilement de part et d'autre, Pindy a fait une entaille au bras droit de Chardon, qui, par une vive riposte, lui a tranché la joue gauche. La blessure était hideuse, [illegible] l'intérieur de la mâchoire.

Toutefois, Pindy n'a pris que le temps de se bander la figure avec un mouchoir, et le combat a recommencé plus acharné. A la première passe de la reprise, Chardon a été atteint au côté d'un coup qui lui a enlevé un large lambeau de chair.

Les témoins, quatre communards [illegible]

Pour la troisième fois, la lutte a recommencé, et elle a pris fin seulement quand les combattants, épuisés par la perte de leur sang, n'ont plus eu la force de tenir leur arme. Ils ont été transportés chez un chirurgien de l'endroit, où les médecins ont constaté six blessures sur le corps de Pindy et huit sur celui de Chardon. Quatorze coups de sabre en tout. [illegible] profonde et douloureuse [illegible]

Ce duel [illegible] a été arrêté à la suite d'une injure faite à Pindy par Chardon [illegible]

LA FETE SUISSE.

Nous lisons dans le *Messager Franco-Américain*:

La seconde journée de la fête qui est organisée en l'honneur du Centenaire américain a été favorisée par un temps magnifique. On évalue à plus de douze mille le nombre des Suisses qui avaient répondu à l'appel du comité fédéral qui organisait la fête. La société Grütli, qui compte un grand nombre de membres dans toutes les principales villes des Etats-Unis, avait envoyé de nombreux représentants. Les autres sociétés suisses de New-York, Boston, Philadelphia, Baltimore, Washington, etc., avaient fait de même. Aussi la fête a-t-elle été couronnée d'un succès complet; la présence d'un certain nombre de dames est venue lui donner plus d'éclat encore.

Le programme comprenait plusieurs discours en allemand, en français et en italien, les trois langues de la Suisse. Ces discours devaient être et ils ont été une sorte de résumé patriotique de tout ce que la nation helvétique a accompli dans le passé et dans le présent. Nous sommes heureux de pouvoir donner à nos lecteurs le résumé du discours prononcé en français par M. Perrelet, qui avait pris pour sujet le peuple suisse et ses conquêtes sur la civilisation.

Le texte donné à l'orateur comprenait les conquêtes du peuple suisse, mais s'il avait eu à les traiter toutes, le temps dont il pouvait disposer n'aurait pu suffire. Les conquêtes militaires et politiques ayant été traitées par M. Boppé, qui l'avait précédé sur l'estrade, M. Perrelet s'est borné à parler du développement social et intellectuel de la nation helvétique, il a noté pas à pas depuis son origine, ce que le peuple suisse a su conquérir dans le domaine de la civilisation, dans les vastes champs de l'industrie, l'agriculture, les sciences, les arts, la littérature, etc.

Procédant de siècle en siècle, l'orateur a rappelé les événements qui se sont succédé dans l'histoire de sa patrie, citant au passage les luttes guerrières que les Suisses ont soutenues pour leur indépendance, et énumérant les résultats moraux et matériels de ces luttes.

Parmi celles-ci, M. Perrelet a rappelé les épisodes de la mémorable bataille de Saint Jacques dont le 432e anniversaire coïncidait avec la fête de Philadelphie:

"C'était le 26 août 1444, 1,500 confédérés tiennent tête sous les murs de Bâle à 4,000 Armagnacs, les repoussent; puis, les poursuivant, fondent sur le gros de l'armée ennemie, forte de 30,000 hommes et commandée par le Dauphin de France. Ils y périrent tous, mais ils jonchèrent le sol de 8,000 cadavres de leurs adversaires; dix d'entre les confédérés, qui avaient échappé à la mort par la fuite, furent mis au banc de la nation. Cette glorieuse défaite et plus qu'une victoire, le dauphin refusa de continuer la lutte et la paix fût conclue le 26 octobre."

Il serait difficile de résumer tout ce que ce discours renfermait de faits intéressants pour ceux qui ont suivi la marche progressiste suivie jusqu'à nos jours par une nation qui a su toujours s'appuyer sur ses droits en respectant ceux des autres, et qui, malgré quelques défaillances, a su conserver son amour et sa soif de liberté. Ce long récit se termine par l'énoncé des résultats statistiques obtenus d'après les documents officiels pendant une période de 120 ans (1750 1870) et auxquels il appert qu'au prorata de sa population, la Suisse est le pays du globe dont la valeur scientifique est la plus considérable, la France venant immédiatement après et précédant l'Allemagne.

IMMUNITÉS DES CONSULS.—On écrit de Marseille, 4 août:

"Jusqu'à quel point un consul en exercice, représentant une puissance étrangère dans une ville de commerce, est-il couvert par l'immunité diplomatique?

"Cette intéressante question a été en partie résolue à Marseille au commencement de la semaine.

"Ces points de droit international ont été soulevés par le consul des Etats-Unis. Voici dans quelles circonstances:

"Le propriétaire de la maison où réside le consul avait fait signifier un commandement pour le payement de son loyer. A l'expiration du délai légal, l'huissier se présenta pour saisir. Le consul s'opposa et cita en référé. Là, il indiqua que s'il ne payait pas, c'était uniquement pour amener le propriétaire à faire certaines réparations, et il se prévalut d'une disposition du traité de 1853, d'après laquelle *il est interdit à toute autorité d'envahir le domicile consulaire.*

"Ce domicile est considéré, en effet, comme *terre étrangère*. Le président du référé a fait droit à ce moyen et force a été au propriétaire de se retirer. Voilà pour le premier point.

"Devant la 2e chambre, c'était un employé qui demandait au consul des appointements. En réponse le consul, tout en soutenant être, lui même, créancier de l'employé, prétendait en vertu du même traité que les tribunaux français étaient incompétents pour le juger, quelle que pût être la nature de la demande. On comprend les conséquences d'un tel système qui eût obligé des domestiques ou des fournisseurs à se pourvoir devant les tribunaux américains, pour obtenir, je ne dis pas pour exécuter, un titre de créance.

"Le tribunal a repoussé ce système. Il a déclaré que l'immunité accordée au consul ne lui permettait pas dans tous les cas d'échapper à la juridiction française, qu'il avait à répondre devant elle des engagements contractés par lui comme simple particulier, qu'il n'y a incompétence que lorsque l'obligation dérive de l'exercice des fonctions consulaires. La demande de l'employé a été considérée comme se rattachant à cette dernière catégorie."

—L'*Herapath*, journal des travaux publics qui se publie à Londres, annonce que les Victoria Docks, immenses bassins creusés en 1855 à travers les marais de Plaistow, près de Woolwich, vont être considérablement agrandis. Lorsqu'ils seront achevés, ces Docks seront, avec ceux des Indes Occidentales, les plus vastes qui existent.

On sait que les Docks de Londres, où des flottes entières viennent décharger les produits de tous les pays du globe, sont une des principales curiosités de la métropole britannique. Leur construction ne date que du commencement du siècle. Les Docks de Sainte-Catherine, situés près de la Tour de Londres, furent ouverts en 1828. Ce sont de beaux bassins carrés navigables trois heures avant les marées hautes et bordés de quais couverts de hangars et de magasins. Ils peuvent recevoir plus de 160 navires de fort tonnage. Les London Docks qui leur font suite abritent jusqu'à 300 vaisseaux. Les Commercial Docks, ceux du canal de Surrey, où l'on décharge le blé et les bois du Nord, ceux des Indes Orientales, sont autant des ouvrages gigantesques et dignes de la moderne Tyr.

L'*Herapath* calcule que les nouveaux Docks Victoria auront une largeur de 540 pieds et une profondeur minimum de 27 pieds. La longueur totale des quais atteindra 5 milles. Cet agrandissement nécessitera des travaux d'art longs et difficiles, entre autre la reconstruction, sur un autre point, d'une partie de la voie ferrée du North Woolwich, qui sera conduite sous les Docks au moyen d'un tunnel à une profondeur de 43 pieds. Les bassins, une fois terminés, occuperont l'espace énorme de 200 acres.

DOUBLE VUE.—L'*Evénement* raconte ce qui suit:

Le récit qui va suivre est absolument authentique et cependant il n'est pas croyable. C'est à un de nos collaborateurs que la chose est arrivée et il est encore à l'heure qu'il est plongé dans une stupéfaction profonde.

Il y a quelques jours, il s'aperçut qu'un petit portefeuille contenant sept cents francs qu'il avait placé dans un meuble, avait disparu. Après des recherches minutieuses et répétées, il resta convaincu que la somme lui avait été dérobée. Mais qui soupçonner? Il ne recevait que des amis intimes qu'il ne supposait pas capables d'un pareil acte.

Quelqu'un à qui il parlait de la perte qu'il avait faite lui raconta une histoire invraisemblable dans laquelle un chef de gare de la ligne de l'Ouest, près Clermont (Oise), avait retrouvé, sur l'indication d'une paysanne une somme importante qui lui avait été dérobée.

—Ce n'est ni une somnambule, ni une illuminée, lui dit-il, c'est une brave femme bien simple, travaillant aux champs, ne faisant pas commerce de ce don merveilleux.

Poussé par la nécessité, notre collaborateur accompagna son ami.

A six lieues de Clermont, dans le département de l'Oise, il trouvait la bonne femme. Il lui raconta son cas.

—Ecrivez-moi votre nom et votre petit nom sur un papier, dit-elle, et revenez demain.

—Mais, répond notre ami, je suis pressé, je demeure à Paris et....

—Tant pis, monsieur, interrompit la paysanne, je ne puis apprendre ce qui vous concerne que lorsque la nuit sera venue; venez demain matin et vous saurez tout.

Le lendemain notre collaborateur était au rendez-vous.

—Bonne nouvelle, lui cria la bonne femme en l'apercevant; j'ai trouvé l'argent. J'ai d'abord, lui expliqua-t-elle, cherché les voleurs et je ne les ai pas découverts; j'ai cherché ensuite les traces d'une porte et n'en ai point vu. Je me suis alors décidée à faire une perquisition chez vous et j'ai trouvé un seul endroit où vous n'aviez pas songé à regarder.

—Bah! lequel?

—Un tiroir de votre secrétaire dans lequel vous avez des papiers de famille; c'est là que vous trouverez votre argent.

Notre camarade reprit le train de Paris, ne croyant pas un mot de ce que lui avait dit la devineresse, mais étonné cependant de l'exactitude de ce détail au sujet du meuble et des papiers qu'il renfermait.

—Bah! dit-il, une simple coïncidence; un secrétaire et des papiers de famille cela va de soi. Néanmoins, [illegible] il courut chez lui; il [illegible] puis le tiroir.

Et il trouva à l'endroit indiqué les *sept cents francs qu'il croyait volés ou perdus depuis huit jours.*

—La *Française* [illegible] en ces termes une information que le simple bon sens aurait dû interdire à quelques-uns de nos confrères:

Il est absolument faux que M. Thiers, comme l'ont affirmé plusieurs journaux radicaux, ait fait au maréchal de Mac-Mahon "une visite d'adieux" avant de partir pour la Suisse.

—M. Gambetta, qui doit prochainement se rendre à Londres, descendra chez son ami M. Dilke, le [illegible] agitateur, dont on se rappelle les discours à Bruxelles et à Liège comme membre [illegible] de l'Internationale des travailleurs.

—L'une des plus grandes raffineries de sucre de la ville de New York vient d'être la proie des flammes.

Dimanche dernier, vers 4 heures 1/2 du matin, on apprenait tout à coup qu'un feu d'une violence inouïe s'était déclaré dans la raffinerie de sucre et le dépôt [illegible] Front street. De toutes parts les pompiers accoururent pour combattre cet incendie, mais il était déjà trop tard.

[illegible] la maison incendiée seraient inutiles, et alors ils durent, comme on dit, se borner à faire la part du feu et à préserver les établissements voisins, dont quelques-uns, remplis de matières inflammables, pouvaient prendre facilement feu et amener un épouvantable désastre.

Grâce à leurs efforts, le feu a donc été localisé mais il a fait, malgré cela, des ravages sérieux; les pertes ne sont pas estimées à moins de $325,000.

Fort heureusement, tout était assuré.

LA FUCHSINE ET L'ALBUMINERIE.—Nous lisons dans un article consacré à la fuchsine:

En premier lieu, pourtant, une singulière divergence sur un point essentiel. Tandis que ceux-ci déclarent poison la fuchsine et sur la foi d'expériences directes, indiscutables, constatent que cette substance détermine l'albuminerie chez l'homme et chez le chien, d'autres expérimentateurs établissent que, sous l'action de ce poison, découverte précieuse, cette redoutable affection disparaît de l'organisme qu'elle avait envahi. Ce désaccord, difficile à expliquer, nous ramène loin en arrière, au bon vieux temps d'Hippocrate disant—oui, et de son savant contradicteur Gallien disant—non.

UN MONUMENT A LA MÉMOIRE DES GIRONDINS.—Quelques républicains de la Gironde viennent de prendre l'initiative d'un monument à la mémoire des Girondins.

Voici un extrait de la pétition qu'ils ont adressée à ce sujet au conseil municipal de Bordeaux:

Le culte public des grands hommes est la religion des peuples libres.

C'est cette grande pensée, si profondément humaine, qui animait l'esprit de nos pères de 92, quand ils décrétèrent que le Panthéon serait désormais le temple des citoyens dont le génie ou la vertu avaient honoré et servi la patrie.

Or, parmi les grands hommes dont s'enorgueillit notre histoire, quels furent plus grands, quels dont la mémoire nous doive être plus chère, à nous, républicains girondins, que ceux qui ont immortalisé notre nom, en l'inscrivant en lettres ineffaçables dans les fastes de cette Révolution dont nous sommes les héritiers?

La Gironde, représentée par les Vergniaud, les Guadet, les Grangeneuve, les Fonfrède, les Gensonné, etc., a, autant que Paris, le droit de revendiquer l'honneur d'avoir fondé la République. Ils étaient une dizaine, jeunes, ardents, enthousiastes, quand ils vinrent s'asseoir sur les bancs de l'Assemblée législative: un an après, ils étaient la France. A leur voix, la nation déchirée, abaissée et trahie, se leva frémissante, et courait tout entière aux frontières envahies par les rois coalisés. Ce qui advint, nous le savons tous: l'Europe repoussée, l'intégrité du sol assurée, la République triomphante et invincible!

Mais ils n'avaient accompli que la moitié de l'œuvre qu'ils avaient rêvée; ils avaient fait la France forte et respectée au dehors; ils voulurent la faire paisible et fraternelle au dedans. Ils croyaient à un idéal de concorde, de justice et d'amour; ils croyaient à la communion de tous les hommes dans une République de Platon. Ce fut là peut-être leur erreur; erreur, en tous cas, glorieuse et pure. Pendant trois années, les plus terribles de notre histoire, ils usèrent leurs forces, leur esprit, leur cœur, leur âme, à tenter de réaliser cet idéal. En luttant contre le courant implacable qui poussait la Révolution vers ses destinées, ils tombèrent, brisés. Grande avait été leur vie, plus grande encore fut leur mort. La fin de ces hommes dépassa en beauté tout ce que les temps antiques avaient vu. Ils moururent le front serein, le sourire aux lèvres, et le chant de la *Marseillaise*, qu'ils avaient ensemble entonné, ne s'éteignit que lorsque la tête du dernier d'entre eux eut tombé dans le panier.

Nous avons pensé que leur mémoire était digne à jamais de notre pieux souvenir; que, par leur œuvre politique, si noble et si désintéressée, ils méritaient notre reconnaissance; que leur courage et leurs vertus patriotiques avaient droit à notre admiration.

LA SENTINELLE DE POMPEI.—Puisque nous parlons *soldats*, nous nous reprocherions de passer sous silence un article émouvant de M. le général Ambert sur la Sentinelle de Pompeï.

Nous visitions le musée Bourbon à Naples. En pénétrant dans la salle No 2, notre œil gauche toucha par hasard une armure complète placée près de la porte. Des sons se firent entendre, semblables au choc d'un corps rigide sur le métal.

Un Napolitain s'approcha de nous et dit: "C'est la sentinelle de Pompeï." Ces mots excitèrent notre curiosité. De questions en questions, nous apprîmes ce que je vais raconter:

Dans l'armure du musée Bourbon se trouve encore le squelette du soldat qui était en sentinelle devant le corps de garde, en 79 de l'ère chrétienne. Il y a dix-huit siècles que cet homme est enfermé sous ce fer. Au moindre choc, les ossements du squelette frappent, en s'agitant, l'enveloppe métallique; de là le bruit sec qui avait suspendu notre marche.

Suit une émouvante description de l'éruption du Vésuve qui engloutit Stabies, Oplonte, Retina, Herculanum et Pompeï. Les habitants de Pompeï purent se sauver assez facilement, puisqu'on ne retrouva que 150 cadavres dans les fouilles.

Seul, le quartier des soldats ne fut pas abandonné. La puissance de la discipline romaine avait retenu les hommes de garde à leur poste. La sentinelle restait debout dans sa guérite, appuyée sur sa lance. Nous avons voulu visiter ce poste de soldats d'autrefois, qui ont donné une si grande leçon aux soldats de nos jours.

Ce quartier des soldats, dans lequel se concentra au moment du danger la garnison, fut déblayé en 1794. Il est, comme nos corps de garde, couvert d'inscriptions, de noms propres, de caricatures militaires.

A gauche, était le logement du centurion, chef des soldats; il ne voulut pas les abandonner. Près du squelette du centurion, on a trouvé deux tasses et une soucoupe d'argent. Devant la porte était le squelette du cheval richement harnaché et tenu par l'ordonnance. Il eût été facile au centurion de s'échapper à cheval, mais il préféra mourir avec ses soldats en restant au poste du devoir.

Il est probable qu'au moment du péril les soldats s'étaient réunis autour de leur chef, et que celui-ci les avait maintenus au nom de la discipline militaire.

La sentinelle veillait dans sa guérite, où elle est restée depuis le 23 novembre 79 jusqu'au 20 avril 1794.

Le général Ambert termine par cette boutade:

Si les soldats napolitains de notre époque avaient hérité des vertus de leurs pères, Garibaldi ne se serait pas emparé de Naples avec quatre hommes et un caporal.

GRAINS DE BON SENS.—Il n'est pas sans intérêt aujourd'hui de voir ce que le CARDINAL DE RICHELIEU pensait des prétentions de l'Université et des Jésuites se disputant le privilège de l'enseignement:

"Les Universités prétendent qu'on leur fait un tort extrême de ne leur pas laisser préférablement à tous autres la faculté d'enseigner la jeunesse.

"Les Jésuites, d'autre part, ne seraient pas fâchés d'être seuls employés à cette fonction.

".... Si les Universités enseignaient seules, il serait à craindre qu'elles ne revinssent à leur ancien orgueil, qui serait aussi préjudiciable qu'il l'a été par le passé.

"Si les Jésuites n'avaient point de compagnons en l'instruction de la jeunesse, outre qu'on pourrait appréhender le même inconvénient, on aurait, de plus, de justes sujets d'en craindre plusieurs autres.

"Une compagnie qui se gouverne plus qu'une autre n'a jamais fait par les lois de la prudence, et qui, se donnant à Dieu, sans se priver de la connaissance des choses du monde, vit dans une si parfaite correspondance qu'il semble qu'un même esprit anime tout son corps; une compagnie [illegible]

".... On ne saurait commettre l'entière éducation des jeunes gens aux Jésuites sans s'exposer à leur donner une puissance d'autant plus suspecte aux Etats que toutes les charges et tous les grades [illegible] de leurs disciples....

"L'administration du sacrement de pénitence leur donne une seconde autorité [illegible] les plus secrets mouvements des cœurs et des familles.—Il est impossible de ne pas conclure qu'ils ne doivent pas être seuls [illegible]

Testament politique.

ALPHONSE KARR.

—Une vengeance bien singulière vient de se passer à Montmartre:

Mme X.... avait un chat qui fut tué par l'employé Z.... Mme X...., toute abîmée de douleur [illegible]

—Est-ce que les ouvriers entendraient à comprendre enfin quel tort leur ont fait jusqu'à présent les hommes qui prétendent parler en leur nom, et qui, après les avoir excités de paroles creuses, les envoient aux barricades et de là à Nouméa pendant qu'eux-mêmes se prélassent dans l'inviolabilité législative? On serait tenté de l'espérer.

Le mois prochain doit avoir lieu à Paris un congrès ouvrier.

Ce qui semble indiquer que les organisateurs de ce congrès sont gens sages et pratiques, dit la *France*, c'est, d'une part, leur résolution d'écarter de leur programme toutes les questions politiques [illegible]

"Les délégués des chambres syndicales, des associations ouvrières, des groupes organisés auront seuls le droit de voter au congrès;......

Pour y parler, il faudra être ouvrier et dûment recommandé par une chambre syndicale, une association ouvrière, ou, à leur défaut, par un groupe spécialement constitué. Grâce à ces restrictions adoptées, "le prolétariat sera sûr" au congrès, d'être en famille et chez lui, et "de n'avoir pas à encourir la responsabilité des utopies que des bourgeois plus ou moins bien intentionnés voudraient expliquer en sa présence."

—On annonce qu'à l'occasion du comice agricole de Domfront (Orne), où il assistera en même temps que le ministre des travaux publics, le ministre de l'intérieur prononcera un discours politique, où il fera ressortir l'inanité des efforts tentés contre la République et la certitude désormais acquise de ce régime de se consolider et se maintiendra.

(*Estafette.*)

CURE DE RAISIN.—On commence, dit le *Messager franco-américain*, à voir au marché et chez les revendeurs des raisins qui viennent de la Caroline du Nord et qui sont excellents. A ce propos, il n'est sans doute pas inutile de dire à vos lecteurs que le jus de raisin est une boisson adoucissante, une tisane édulcorée par la nature elle même. C'est une sorte de lait végétal; car sa composition chimique a une analogie frappante avec celle du lait de femme.

Les Grecs avaient des médecins qui dans le traitement des maladies prenaient tous leurs remèdes dans la classe des substances alimentaires. Il est certain que les aliments administrés avec méthode peuvent être entre les mains d'un médecin habile des instruments précieux de thérapeutique. Ce mode de traitement peut surtout rendre de grands services dans les maladies chroniques qui, identifiées pour ainsi dire avec la constitution des humeurs et des organes, ne peuvent être guéries que par une rénovation complète du système vivant.

Le raisin est incontestablement une des substances alimentaires les plus propres à opérer cette transformation.

La médication par le raisin est essentiellement reconstituante: car le jus de ce fruit contient une forte proportion de principes hydrocarbonés, albuminoïdes, c'est-à-dire susceptibles de se convertir en graisse. On a constaté chez un grand nombre de malades un accroissement de poids, de 2, 4 et même 8 kilogrammes après un traitement d'un mois à six semaines de durée.

Dans plusieurs vignobles d'Espagne, les hommes préposés à la garde des vignes y résident continuellement pendant plusieurs semaines. Leur nourriture se compose uniquement de pain et de raisins. Il est d'observation que ces hommes en quittant les vignes ont repris des forces, acquis une santé florissante, un bon teint et de l'embonpoint.

La quantité de raisins qu'il convient de manger varie de 1, 1 1/2 à 4 kilogrammes.

La durée de la cure aux raisins varie de trois à six semaines. On fait remarquer que c'est de la prolongation du traitement plutôt que de la grande quantité de fruits consommés, que dépend la réussite de la médication.

On doit, en général, donner la *préférence* aux raisins blancs, à pellicule mince. Cette variété convient d'une manière toute spéciale dans les engorgements du foie et de la rate, dans les maladies des voies urinaires, dans la constipation, la jaunisse et les hémorrhoïdes.

Les raisins rouges paraissent au contraire préférables dans les maladies qui s'accompagnent d'un état de débilité générale; dans la diarrhée chronique, dans les pâles couleurs, etc. Les raisins qui proviennent d'un terrain ocreux sont surtout utiles en pareil cas; car ils contiennent une certaine quantité de fer.

Il faut rejeter la pellicule, et, même, s'il est possible, les pépins.

Il est bien entendu que le raisin doit être parfaitement mûr; c'est une condition essentielle du traitement.

Le meilleur moyen de faciliter la digestion des raisins et leur absorption, c'est de prendre beaucoup d'exercice et de vivre autant que possible au grand air. Dans les *localités* de l'Allemagne, où la cure de raisin est en vogue, tout le monde se promène tenant à la main un petit panier plus ou moins élégant, qui contient la provision de raisins que l'on doit consommer pendant la durée de la promenade.

L'EMPEREUR FRANÇOIS JOSEPH SAUVETEUR.—Il y a quelques jours, l'empereur François-Joseph a eu la bonne fortune de sauver un enfant qui, sans son dévouement, aurait été perdu infailliblement. En se promenant avec un aide de camp dans la gorge sauvage de Redtenbach, près d'Ischl, il aperçut un jeune garçon suspendu au-dessus du précipice à une pente escarpée, et retenu par une racine où, dans sa chute, ses vêtements s'étaient heureusement accrochés.

En habile chasseur des montagnes, l'empereur fait l'escalade de la paroi et en rapporte l'enfant sain et sauf à sa mère, femme d'un ouvrier des salines, dont la négligence avait permis à l'enfant d'entreprendre son ascension dangereuse.

La pauvre mère tomba à genoux devant l'empereur qui, tout en la réprimandant sévèrement de sa négligence, ne la quitta pas sans lui promettre de s'intéresser à l'avenir de l'enfant.

TOUJOURS LA SÉCHERESSE.—Depuis le 30 juin il n'a pas plu à Montauban; il y a donc plus de quarante jours que la chaleur sénégalienne dont nous sommes gratifiés n'a pas été rafraîchie par quelques gouttes de pluie.

Il paraît que cet état de choses si fâcheux pourrait se prolonger encore, puisqu'en 1861 la sécheresse a duré du 15 juillet au 6 septembre.

Quant à la température qui, cet été, n'a pas dépassé 35°, elle avait atteint 39° le 15 août 1861.

CANON MONSTRE.—Il est question, dans la *Revue militaire de l'Etranger*, d'un canon de 90 tonnes proposé par le général italien Rossel; il serait en fonte cerclé d'acier, et destiné à la marine et à la défense des côtes.

Il faut en arriver à de pareilles dimensions pour pouvoir percer des cuirasses de 50 à 60 centimètres, comme celles du Duilio et de l'Inflexible.

Ce canon aurait 40 centimètres. Son projectile pèserait de 7 à 800 kilogrammes. Sa vitesse atteindrait 480 mètres.

Après avoir tiré un certain nombre de coups pour éprouver la résistance de la bouche à feu, on pourrait progressivement amener son calibre à 0m,45.

Il faudrait dix mois pour construire une semblable pièce, et son prix de revient serait de 210,000 à 250,000 francs.

Elle pourrait lancer des obus-torpilles.

—On assure à la *France* que c'est au mois de novembre prochain que paraîtra le décret relatif aux commandants de corps d'armée. Deux de ces généraux seulement quitteraient leurs fonctions comme atteints par la limite d'âge.

Le président de la République, usant de la faculté que lui accorde la loi d'organisation de l'armée, maintiendrait en fonctions les dix-sept autres commandants de corps.

Il est probable cependant que plusieurs d'entre eux changeront de région.

LE DOYEN DES CHANTRES.—Le doyen des chantres de l'Europe et peut-être du monde entier vient de s'éteindre dans la paroisse de Milhars. En effet Jean-Pierre Mohnier, dit l'*Hostà*, chantre depuis son enfance dans l'Eglise de Saint-Pierre de Milhars, est mort le 29 juillet dernier, à l'âge de 96 ans, muni des sacrements de l'Eglise.

— Le *Gaulois* raconte une historiette bien connue sur Jules Janin. Elle est si jolie pour que nous la répétions ici:

Comme on le sait, le Sancy est un diamant de la plus belle eau qui vaut un nombre incalculable de millions.

Un soir, c'était à Nice, dans un bal, la princesse N...., à laquelle il appartient, le laisse tomber. Ne voulant pas s'éloigner encore, elle pria Janin, qui était de ses amis, de le lui garder; celui-ci le mit dans la poche de son gilet et ne s'en occupa plus.

La fête se termina et chacun rentra chez soi.

Deux jours se passent: la princesse rencontre Janin sur la promenade des Anglais et lui redemande en riant son petit diamant.

—Quel diamant? fait Janin.

[illegible]

DÉPÊCHES Télégraphiques TRANSMISES A L'ABEILLE.

Nouvelles Européennes.

ANGLETERRE.

Londres, 2.—[illegible]

Londres, 2.—[illegible]

Londres, 2.—Le temps continue inconstant et froid dans toute l'Angleterre [illegible]

Londres, 2.—Le "Times" dit: [illegible]

FRANCE.

Paris, 2.—[illegible] visite en Amérique à septembre 1877.

TURQUIE.

Constantinople, 2.—Tous les ministres turcs restent en place. [illegible]

Constantinople, 2.—Toute la ville est illuminée en l'honneur du nouveau sultan. [illegible]

Constantinople, 2.—[illegible]

RUSSIE.

St-Pétersbourg, 2.—[illegible]

SERVIE.

Belgrade, 2.—Le premier ministre [illegible]

Belgrade, 2.—La grande mortalité parmi les officiers russes dans l'armée serbe [illegible]

AUTRICHE.

Vienne, 2.—La "Correspondance Politique" a une dépêche de Constantinople du 1er septembre, qui dit: [illegible]

[illegible]

NEW-YORK.

[illegible]

SAVANNAH.

[illegible]

COLUMBUS.

[illegible]

PHILADELPHIE.

[illegible]

SHELBYVILLE.

Shelbyville, Ind.—[illegible]

[illegible]

BULLETIN FINANCIER.

[illegible]

BULLETIN COMMERCIAL.

[illegible]

BULLETIN MARITIME.

[illegible]

PROGRAMME

[illegible]

SUCRE CHANTEAUD

[illegible]